ORGANISATION MONDIALE

DU COMMERCE

G/SCM/N/153/Add.1 18 avril 2007

(07-1596)

Comité des subventions et des mesures compensatoires

RAPPORTS SEMESTRIELS PRÉSENTÉS AU TITRE DE L'ARTICLE 25.11 DE L'ACCORD

Addendum

- 1. Les Membres ci-après ont fait parvenir au Secrétariat des rapports semestriels sur leurs actions en matière de droits compensateurs pendant la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006: Canada, Chili, Communautés européennes et États-Unis. Ces rapports ont été distribués dans la série de documents G/SCM/N/153/...
- 2. Les Membres ci-après ont informé le Comité qu'ils n'avaient pas mené d'actions en matière de droits compensateurs pendant la période considérée.

Afrique du Sud ¹	Cuba	Jordanie	Roumanie
Argentine ¹	Égypte	Liechtenstein	Sainte-Lucie
Arménie	El Salvador	Macao, Chine	Sénégal
Bangladesh	Équateur	Maroc	Singapour
Barbade	Guatemala	Mexique ¹	Suisse
Brésil ¹	Honduras	Moldova	Thaïlande
Bulgarie	Hong Kong, Chine	Norvège	Trinité-et-Tobago
Chine	Indonésie	Nouvelle-Zélande ¹	Turquie
Colombie	Israël	Pakistan	Zimbabwe
Corée, Rép. de	Jamaïque	Pérou ¹	
Costa Rica ¹	Japon ¹	République kirghize	

3. Les Membres ci-après n'ont pas fait parvenir de rapport au Secrétariat: Albanie; Angola; Antigua-et-Barbuda; Arabie saoudite; Australie; Bahreïn; Belize; Bénin; Bolivie; Botswana; Brunéi Darussalam; Burkina Faso; Burundi; Cambodge; Cameroun; Congo; Côte d'Ivoire; Croatie; Djibouti; Dominique; Émirats arabes unis; ex-République yougoslave de Macédoine; Fidji; Gabon; Gambie; Géorgie; Ghana; Grenade; Guinée; Guinée-Bissau; Guyana, Rép. de; Haïti; Îles Salomon; Inde; Islande; Kenya; Koweït; Lesotho; Madagascar; Malaisie; Malawi; Maldives; Mali; Maurice; Mauritanie; Mongolie; Mozambique; Myanmar; Namibie; Népal; Nicaragua; Niger; Nigéria; Oman; Ouganda; Panama; Papouasie-Nouvelle-Guinée; Paraguay; Philippines; Qatar; République centrafricaine; République démocratique du Congo; République dominicaine; Rwanda; Saint-Kitts-et-Nevis; Saint-Vincent-et-les Grenadines; Sierra Leone; Sri Lanka; Suriname; Swaziland; Taipei chinois; Tanzanie; Tchad; Togo; Tunisie; Uruguay; Venezuela; Viet Nam; et Zambie.

¹ Ces Membres ont notifié des mesures définitives en vigueur dans les documents G/SCM/N/153/ARG, G/SCM/N/153/BRA, G/SCM/N/153/CRI, G/SCM/N/153/JPN, G/SCM/N/153/MEX, G/SCM/N/153/NZL, G/SCM/N/153/PER et G/SCM/N/153/ZAF.